UFAP
UNSa Justice
PREJ 33

SÉCURITÉ DES PERSONNELS : JUSQU'OÙ IRA-T-ON DANS LA BANALISATION DU RISQUE ?

le 23/11/2025

Le jeudi 19 novembre, lors du convoi en bus au TJ de Bordeaux, une mission d'extraction judiciaire classée ESR s'est déroulée dans des conditions soulevant de graves interrogations quant au respect des protocoles de sécurité : **3 agents étaient mobilisés dans le bus pour assurer le transport de 9 détenus, dont un classé escorte de niveau 3.**

Comment peut-on accepter un tel dispositif alors que la doctrine prévoit **4 agents et 1 gradé** pour ce type de mission ? Plus grave encore, malgré les consignes données par les responsables du PREJ, chacun semble aujourd'hui faire à sa sauce, dès lors que cela arrange ses propres intérêts.

Depuis quand les protocoles de sécurité et les consignes hiérarchiques sont-ils appliqués à la carte ? On ne peut pas réclamer des règles et des moyens supplémentaires tout en s'affranchissant des consignes dès qu'elles deviennent contraignantes. La sécurité des personnels ne doit jamais dépendre des arrangements ou des intérêts de chacun. Ce sont nos collègues qui en assument les risques et qui ont, comme tout le monde, le droit de rentrer chez eux en bonne santé.
Ce qui rend cette situation encore plus incompréhensible, c'est le double discours de certains agents concernés, membres d'une organisation syndicale qui siège en instance régionale et participe aux groupes de travail sur le protocole Incarville. **Comment peut-on réclamer davantage de moyens humains et de sécurité dans les instances, tout en acceptant sur le terrain des missions dont le dimensionnement ne respecte manifestement pas les exigences de sécurité ?** On ne peut pas dénoncer le manque d'effectifs d'un côté et cautionner de l'autre des pratiques qui contribuent à banaliser cette situation. À un moment donné, les actes doivent être à la hauteur des discours !

On ne peut pas dénoncer le manque d'effectifs dans les instances et cautionner, dans le même temps, des pratiques qui contribuent à banaliser ce manque de moyens.

Nous en avons assez du « on va faire avec », du « ça passera » et de cette habitude de fermer les yeux tant qu'aucun incident ne survient.
Une mission qui se termine sans incident n'est pas forcément une mission qui s'est déroulée dans les règles ! Faudra-t-il attendre un collègue blessé, une agression ou une évasion pour que certains prennent enfin la mesure des risques ?

Le professionnalisme, ce n'est pas de faciliter les choses au mépris des règles. C'est respecter les protocoles, exiger des moyens adaptés et refuser de banaliser les situations dangereuses.
L' **UFAP UNSa Justice** exige des explications, le respect strict des procédures et des garanties pour que de telles situations ne se reproduisent plus.

Les belles paroles en instance ne suffisent plus. Quand on prétend défendre les agents, on commence par ne pas mettre leur sécurité en contradiction avec ses propres discours.

Ne soyons pas les complices de notre propre mise en danger.

SOIT ON DÉFEND LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS, SOIT ON ACCEPTE DE LA SACRIFIER. IL FAUT CHOISIR !

L'UFAP UNSa Justice
PREJ 33

UFAP UNSa Justice
ÉLECTIONS Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice
L'action utile !